



DROITS DE L'HOMME

Fiche numéro 13/01
 Contrat » NEAR-TS/2015/370099



Victimes de la torture en Tunisie : l'UE soutient les actions de la société civile

Activités de plaidoyer, monitoring des dossiers... la société civile, avec l'aide de l'UE, agit pour faciliter l'accès à la justice des victimes de la torture



JUSTICE

TORTURE



RÉGIONS

- » Grand Tunis
- » Kef
- » Sidi Bouzid



PÉRIODE D'EXÉCUTION

- » 36 mois
- décembre 2015
- février 2019



BUDGET

500 000 €

- » Instrument
Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH)
- » Programme
Country based support scheme (CBSS)
- » Modalité
Subvention
- » Part UE
57 %



BÉNÉFICIAIRES

- » Victimes de la torture



MISE EN ŒUVRE

- » OMCT

→ CONTEXTE

En Tunisie, les structures permettant aux victimes de torture d'accéder à l'assistance juridique demeurent peu développées. La culture de l'impunité, malgré les efforts entrepris par les ministères de l'Intérieur et de la Justice pour s'ouvrir davantage à la société civile, restent d'actualité.

L'expérience en matière d'assistance juridique et psychologique tirée du programme d'assistance directe SANAD mis en place par l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), a démontré que beaucoup d'efforts sont encore nécessaires de la part de l'Etat afin d'assurer le respect des droits fondamentaux énumérés dans la nouvelle constitution de janvier 2014.

→ OBJECTIFS

L'objectif général de ce projet, qui a commencé le 1er mars 2016 pour 36 mois, est de contribuer à la prévention de la torture et des mauvais traitements en Tunisie, en développant les capacités des acteurs locaux sur les droits humains, en luttant contre l'impunité, et en facilitant l'accès des victimes aux recours et réparations. La logique stratégique poursuivie par l'OMCT est de renforcer les capacités des acteurs non-gouvernementaux et gouvernementaux tunisiens à développer une approche intégrée et globale envers la lutte contre la torture et l'impunité. Le montant total de l'action s'élève à 867 000 €, financé pour plus de la moitié par l'UE.

→ MISE EN ŒUVRE

Le projet se fonde sur une approche intégrée, permettant aux structures de l'OMCT (centres de conseil SANAD) de renforcer leur capacité à assister les victimes de torture et de mauvais traitements et à faire remonter l'expérience de terrain au niveau politique.

À ce jour, les centres SANAD du Kef et de Sidi Bouzid ont fourni une assistance ciblée et durable à 161 bénéficiaires, préparés 125 dossiers juridiques et soumis 95 plaintes, dont 74 sont toujours au stade de l'enquête préliminaire ou de l'instruction. Le travail des centres SANAD, qui opèrent dans tout le pays, a gagné la confiance aussi bien des bénéficiaires que de la société civile.

Lors de l'examen du 3ème rapport périodique de la Tunisie par le Comité contre la torture (CAT) des Nations unies, l'OMCT, avec 12 cosignataires de la société civile tunisienne, a soumis un rapport alternatif au CAT, rapport dont les analyses ainsi que les recommandations ont été reprises par le CAT dans ses questions au gouvernement ainsi que dans ses observations générales de mai 2016. Par les réseaux sociaux, l'OMCT diffuse et explique les recommandations faite par le CAT au gouvernement tunisien, et développe un plaidoyer avec ses partenaires de la société civile, plaidoyer axé sur la question de l'impunité.

L'OMCT poursuit par ailleurs auprès des partenaires tunisiens les actions destinées à renforcer leurs capacités de lobbying, reporting et monitoring pour assurer des échanges fructueux avec les autorités et les décideurs tunisiens sur les aspects législatifs, procéduraux et politiques de la prévention de la torture et de la protection des droits de l'homme.



sites internet
www.omct-tunisie.org
www.facebook.com/OMCTMENA
 contact
 Gabriele Reiter
gr@omct.org